








E-BIKES ET PLUS

Connaissiez la différence

Tout n'est pas un vélo électrique.
Comprenez les différences - et roulez
toujours légalement et en toute sécurité.

	E-BIKE CLASSE 1	E-BIKE CLASSE 2	E-BIKE CLASSE 3	CYCLOMOTEUR CLASSE C	CYCLOMOTEUR CLASSE B	CYCLOMOTEUR CLASSE A	TROTTINETTE ÉLECTRIQUE
							
	▶ Assistance au pédalage	▶ Accélérateur avec pédales	▶ Accélérateur avec pédales	▶ Motocyclette à usage limité	▶ Motocyclette à usage limité	▶ Motocyclette à usage limité	▶ Moins de 100 lb
Quelle vitesse maximale ?	20 MPH	20 MPH	25 MPH	20 MPH	30 MPH	40 MPH	20 MPH
Quelle vitesse puis-je atteindre ? ^o	15 MPH	15 MPH	15 MPH	SELON SIGNALISATION	SELON SIGNALISATION	SELON SIGNALISATION	15 MPH
Dois-je avoir un permis de conduire ?	NON (Doit avoir 16 ans)	NON (Doit avoir 16 ans)	NON (Doit avoir 16 ans)	OUI	OUI	OUI (Avec mention M)	NON
Mon vélo a-t-il besoin d'une plaque d'immatriculation ?	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Mon vélo a-t-il besoin d'un numéro d'identification du véhicule (VIN) ?	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Dois-je enregistrer mon vélo auprès du DMV ?	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Puis-je rouler dans les pistes cyclables ?	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI
Puis-je rouler dans les voies pour véhicules ?	OUI*	OUI*	OUI*	OUI**	OUI**	OUI**	OUI*
Puis-je rouler sur les ponts ?	OUI (Uniquement sur les pistes cyclables)	OUI (Uniquement sur les pistes cyclables)	OUI (Uniquement sur les pistes cyclables)	OUI [†] (Uniquement sur les voies pour véhicules)	OUI [†] (Uniquement sur les voies pour véhicules)	OUI [†] (Uniquement sur les voies pour véhicules)	OUI (Uniquement sur les pistes cyclables)
Puis-je rouler sur les routes et sentiers de parcs ?	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI
Dois-je porter un casque ?	RECOMMANDÉ (OUI, pendant que vous travaillez)	RECOMMANDÉ (OUI, pendant que vous travaillez)	OUI	RECOMMANDÉ	OUI	OUI	RECOMMANDÉ

* Voies de circulation avec une limite de vitesse ne dépassant pas 30 MPH.

** Voie de droite et/ou accotement, sauf lors d'un virage à gauche.

[†] Sauf les ponts de Manhattan, Williamsburg et Queensboro (niveau supérieur).

Aucun cyclomoteur n'est autorisé sur ces ponts.

^o Les vélos électriques et les trottinettes électriques ne peuvent pas dépasser 15 MPH sur les rues de la ville.